

## **Introduction à la journée de lancement du PRSE3 3 février 2014**

Monsieur le préfet, Madame la directrice générale, Messieurs les directeurs, Madame la Vice-présidente, chères collègues, Mesdames, Messieurs,

S'il y a bien un sujet complexe, qui incarne à la fois toutes les limites de nos savoirs et connaissances sur les questions de santé, mais aussi tous les défis à relever pour le renouvellement nécessaire de nos politiques publiques en ce début de XXIème siècle, c'est ce qu'on appelle la santé-environnement.

Un sujet émergent en occident depuis bien trop d'années, et qui laisse encore tant de questions en suspens. Si nous pouvons avoir une certitude, c'est que notre environnement impacte sur notre santé. En rapporter les preuves aujourd'hui, dire avec précision quel facteur environnemental aura quelles conséquences, sur quel type d'individus, nous ne savons pas le faire. Parce que ces facteurs sont multiples – et se multiplient -, parce beaucoup nous impactent sur la durée et que le facteur temps long n'est pas beaucoup pris en compte dans nos sociétés modernes, notamment dans l'évaluation des risques. Et aussi parce que nous ne sommes pas toutes et tous égaux face aux risques environnementaux et sanitaires.

C'est pourquoi nous pouvons nous féliciter de la consécration – enfin - de la notion d'« exposome » dans le plan national santé-environnement 3. Cette approche qui implique de prendre en compte tous les facteurs de risques dans leur globalité, et tout au long de la vie. Elle marque une avancée en matière de santé-environnement, qui devra se traduire dans notre plan régional.

La santé-environnement exige de nous la mise en œuvre sans concession de la sagesse populaire « Mieux vaut prévenir que guérir ». Elle l'exige dans tous les domaines de notre vie : alimentation, qualité de l'air et de l'eau, activités industrielles, aménagements urbains, péri-urbains et ruraux, modes de déplacements et de consommation, productions d'énergie, lieux de vie, conditions de travail, etc. Tout ce que nous faisons, les endroits où nous le faisons, peut avoir un impact sanitaire sur nous, nos proches, nos moins proches, voire les générations futures. Je souhaite citer pour exemple la question des ondes électromagnétiques. Votre WIFI à la maison, votre coup de téléphone dans le tramway, en voiture ou dans le train, ont un impact sur vous et autour de vous. L'Assemblée nationale vient de le réaffirmer en seconde lecture, en votant la proposition de loi « Abeille », fruit d'un travail que je tiens à saluer ici et aujourd'hui. La santé-environnement est au cœur d'une vision systémique et solidaire de nos développements sociétaux.

Alors face à de tels enjeux, que répondons-nous en région ? Quelles réponses apportons-nous aux 73 % de ligériens et ligériennes, qui estiment que la santé-environnement est un vrai enjeu pour eux ?

Depuis 2004, le Conseil régional des Pays de la Loire s'est impliqué de manière volontariste dans le domaine de la santé au travers de sa politique de santé publique. En 2010, nous nous sommes inscrits dans la dynamique du Plan régional Santé

Environnement 2, en particulier en ce qui concerne l'action 8 (protéger les populations, en particulier les plus sensibles, des pollutions à l'intérieur des bâtiments), l'action 9 (prévenir les risques à l'écoute des musiques amplifiées), ou encore l'action 10 (développer les actions d'éducation à la santé environnementale et à la réflexion sur les risques émergents).

Mais ce sont bien toutes nos politiques régionales qui doivent intégrer les déterminants de santé, dans une approche intégrant complètement la notion d'exposome. C'est ainsi que depuis 2011, nous avons accompagné quatre filières artisanales, pour un montant de presque un million d'euros à mieux traiter ou s'affranchir des déchets dangereux ; nous avons aussi soutenu Air Pays de la Loire dans son action en faveur de la qualité de l'air ; nous prenons soin de nos lycéens et lycéennes en leur offrant un cadre de travail sain par une politique volontariste en matière de réhabilitation de notre patrimoine immobilier, mais aussi par notre dynamique autour de l'alimentation de qualité dans la restauration collective ; en 2014, nous avons engagé environ 17 millions d'euros pour la construction ou la réhabilitation de logements sociaux ou pour les jeunes ; notre politique en matière de transports et de mobilités douces a aussi un impact positif sur notre santé ; nous sommes par ailleurs la seule région de France à avoir réalisé un bilan de la présence de l'amiante dans le bâti, étude qui nécessite aujourd'hui un passage à l'action ; sans compter le fonds régional de santé publique, outil qui permet d'une manière générale de soutenir les actions de prévention menées par les acteurs associatifs et publics. En 2014, il a été doté de 125 000 euros, dont 34 000 ont aidé à la réalisation d'actions dédiées à la santé-environnement. Les crédits seront maintenus pour 2015.

Je n'ai cité que quelques-unes des actions du Conseil régional en faveur de la Santé-environnement. Même s'il y en d'autres, menées ou soutenues par nous, l'Etat ou l'ARS, ne nous mentons pas, cela reste trop peu face aux enjeux. La diversité de ces exemples montre aussi à quel point le sujet qui nous rassemble aujourd'hui nous engage à questionner l'ensemble de nos politiques publiques, à les revisiter à l'aune de notre bien-être à toutes et tous. Il ne s'agit pas forcément de multiplier les moyens d'actions, mais bien plus de faire autrement, en conscience.

Pour le Plan régional santé environnement 3, le Conseil régional s'engagera à nouveau, en partenariat avec l'Etat et l'ARS, pour créer les conditions d'un mieux vivre à chacun et chacune d'entre vous, à chacun et chacune des habitants et habitantes de notre belle région, quels que soient son âge, son lieu de vie, ses conditions sociales.

Merci de votre attention.